

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze novembre, le Conseil Municipal de la commune de REVEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme Bourdelain, Maire.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 15

Ayant pris part au vote : 13

Présents : Coralie Bourdelain, Patrick Hervé, Sandrine Gayet, Vincent Pelletier, Thierry Rutgé, Mireille Berthuin, Anne Isabelle, Caroline Driol, Dominique Capron, Antoine Crezé, Frédéric Géromin, Astrid Bouchard

Procurations : Cathy Peloso à Astrid Bouchard

Absents : Christophe Corbet, Stéphane Mastropietro

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. Hervé, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

Date de la convocation : 10 novembre 2023

Séance ouverte à 20h00

La feuille de présence est signée par les conseillers.

Désignation du secrétaire de séance : M. Hervé

Le quorum est vérifié.

Lecture est faite du procès-verbal de la séance du 18 septembre 2023, lequel est approuvé à l'unanimité.

Le registre des actes signés depuis le 19 septembre 2023 est présenté et mis à disposition.

Madame La Maire ouvre la séance en donnant lecture de l'ordre du jour.

Délibération 1 : Décision budgétaire modificative n°3

Rapporteur : M. Hervé

Les modifications apportées au budget concernent des régularisations comptables entre chapitres ainsi que l'attribution d'une subvention à l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise, association de droit privé, pour une mission d'accompagnement de l'évolution du PLU communal.

M. Hervé précise que l'indice de qualité comptable de la commune, produit par le Service de Gestion Comptable du Touvet, est de 100% pour l'exercice 2022. Cet indice reflète les qualités de rapidité et de rigueur de la tenue des comptes de la commune.

Pas de questions de l'Assemblée délibérante.

Modalité de vote : **APPROBATION à l'UNANIMITE**

Délibération 2 : Délibération annuelle autorisant le recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Rapporteur : Mme Bourdelain

Mme Bourdelain précise que ce poste concerne la mission d'accompagnement des projets liés au site de

Freydières par Mme Bezombes pour l'année 2024, dans la continuité de l'année 2023.

Pas de questions de l'Assemblée délibérante.

Modalité de vote : **APPROBATION à l'UNANIMITE**

Délibération 3 : Demande de subvention au Département de l'Isère et au Grésivaudan pour des travaux de réfection de patrimoine communal

Rapporteur : Mme Bourdelain

Pas de questions de l'Assemblée délibérante.

Modalité de vote : **APPROBATION à l'UNANIMITE**

Délibération 4 : Demande de subvention au Département de l'Isère et au Grésivaudan pour des travaux de réfection de voirie

Rapporteur : Mme Bourdelain

Mme Bourdelain précise qu'il s'agit d'une régularisation des montants déjà votés précédemment dans le cadre de ce projet.

Pas de questions de l'Assemblée délibérante.

Modalité de vote : **APPROBATION à l'UNANIMITE**

Délibération 5 : Demande d'inscription d'une mission au programme partenarial d'activités de l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise

Rapporteur : M. Hervé

M. Hervé précise les objectifs de la convention de mission de l'AURG : analyse du gisement foncier, analyse les points de modification recensés par la commune, recensement du besoin d'évolution des OAP, rédaction d'un cahier des charges pour le recrutement d'un prestataire pour l'évolution du PLU. Le service instructeur du Grésivaudan sera sollicité pour travailler sur les forces et faiblesses du PLU communal au regard de son usage depuis 3 ans.

Pas de questions de l'Assemblée délibérante.

Modalité de vote : **APPROBATION à l'UNANIMITE**

Délibération 6 : Convention d'adhésion à la Centrale d'Achat du Département de l'Isère pour le marché de denrées alimentaires de la restauration scolaire

Rapporteur : Mme Gayet

Pas de questions de l'Assemblée délibérante.

Modalité de vote : **APPROBATION à l'UNANIMITE**

Délibération 7 : Demande d'aide au titre de la mesure T01 du Programme Régional FEADER Auvergne Rhône-Alpes 23-27 intitulé « Déployer une stratégie locale de développement agri-forêt »

Rapporteur : M. Pelletier

M. Pelletier précise que le diagnostic pastoral portera sur la conduite pastorale, la problématique des chiens de troupeaux, la prédation, la cohabitation entre pastoralisme et tourisme, les pistes d'amélioration à apporter sur l'alpage. Il s'agit de bénéficier d'un regard extérieur sur nos pratiques. Ce travail aura lieu en

été 2024 pour un rendu à l'automne 2024. Il se fera en partenariat avec le Club Alpin Français, l'Espace Belledonne, La Communauté de Communes Le Grésivaudan, le Département de l'Isère, ainsi qu'avec une étudiante en thèse sur le partage des espaces pastoraux, afin de bénéficier de leur expertise sur le sujet. Des améliorations ont déjà été identifiées et seront mises en œuvre pour l'été 2024.

M. Géromin demande si le Groupement Pastoral sera mis à contribution financière. C'est une question qui n'a pas été abordée.

Modalité de vote : **APPROBATION à l'UNANIMITE**

Questions diverses : sans objet

Séance clôturée à 20h40

Signature de la feuille de clôture

Patrick Hervé

Secrétaire de séance



Coralie BOURDELAIN

Maire de Revel



